

# Réunion publique d'information site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

Lundi 8 Décembre 2014



# Pourquoi conserver la biodiversité ?

## Perte mondiale de biodiversité :

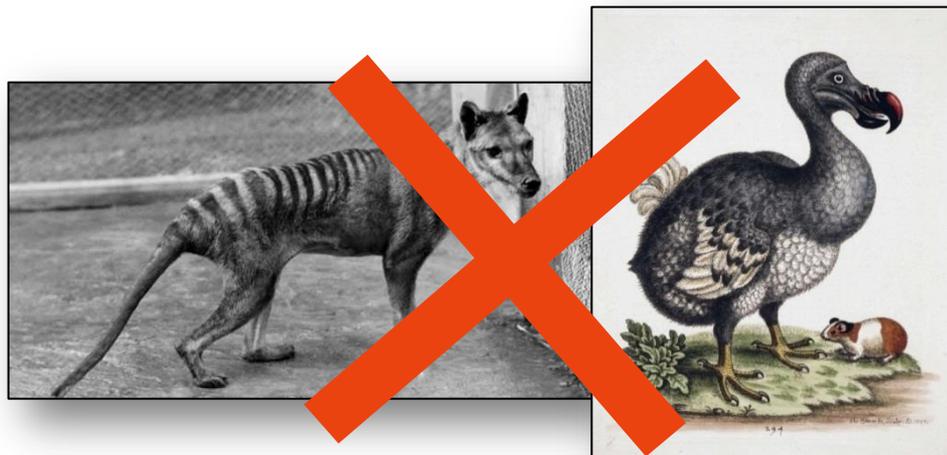
### ➤ Espèces végétales et animales

- **50 % des espèces vivantes** connues **pourraient disparaître d'ici un siècle.**

➔ **30% des espèces menacées d'extinction**

Comité français  
**UICN**  
Union mondiale pour la nature

1 mammifère sur 5 ;  
1 oiseau sur 8 ;  
1 amphibien sur 3 ;  
1 reptile sur 5 ,  
7 plantes sur 10.



# Pourquoi conserver la biodiversité ?

## Perte mondiale de biodiversité :

### ➤ Ecosystèmes / Habitats naturels

- **60% des écosystèmes de la planète dégradés** en 50 ans,
- **2/3** des écosystèmes aujourd'hui **surexploités** :
  - surpêche / déforestation / braconnage / commerce illégal,...
- **Destruction, réduction et fragmentation des habitats naturels** :
  - Urbanisation croissante (rupture des continuités écologiques, destruction de zones humides et de forêts);
- **Perte des activités agricoles traditionnelles**
  - Modification des pratiques agricoles (abandon du pastoralisme, mise en culture de prairies, drainage de zones humides).

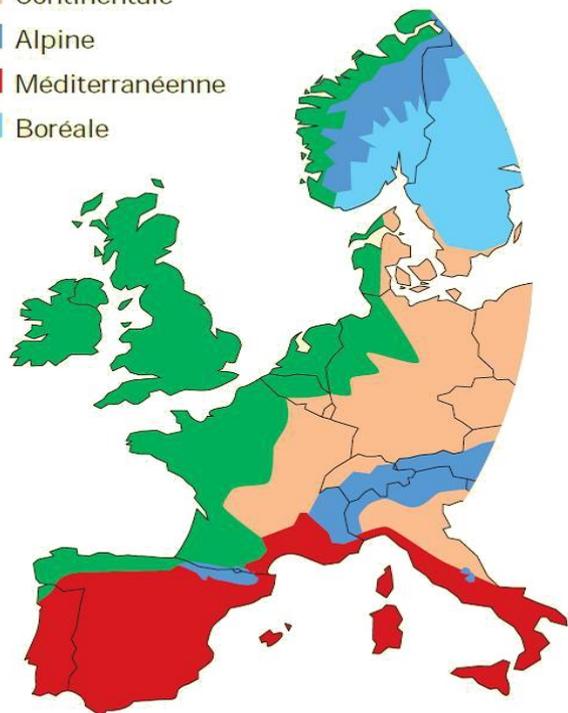


Photo by Steve Holmer

# La France, un patrimoine naturel exceptionnel

Zones bio-géographiques :

- Atlantique
- Continentale
- Alpine
- Méditerranéenne
- Boréale



*Le territoire français est au carrefour des grandes zones naturelles européennes.*

**Au 8<sup>e</sup> rang mondial (4<sup>e</sup> rang européen)** des pays abritant le plus grand nombre d'**espèces mondialement menacées**.

**1<sup>ère</sup> place en Europe** pour la Biodiversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces) et des mammifères (120 espèces).

**4 des 5 principales zones biogéographiques européennes sont présentes en France.**



©FDAAPPMA 77



©FDAAPPMA 77



©FDAAPPMA 77

# La politique Natura 2000

## Une politique européenne :

- **Pour assurer la conservation** de la faune, de la flore et des habitats naturels;
- **Créer un réseau cohérent d'espaces remarquables.**

## Régie par 2 Directives :

- « **Oiseaux** » (1979) et
- « **Habitat - Faune - Flore** » (1992)



# La politique Natura 2000

## Stratégie propre à chaque état de l'UE :

- **Obligation de résultats** mais pas de moyens ;
- **Conciliation** des activités socio-économiques et de la conservation des espèces et des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ;
- **La France privilégie la concertation et le volontariat**, avec la règle des 3C :

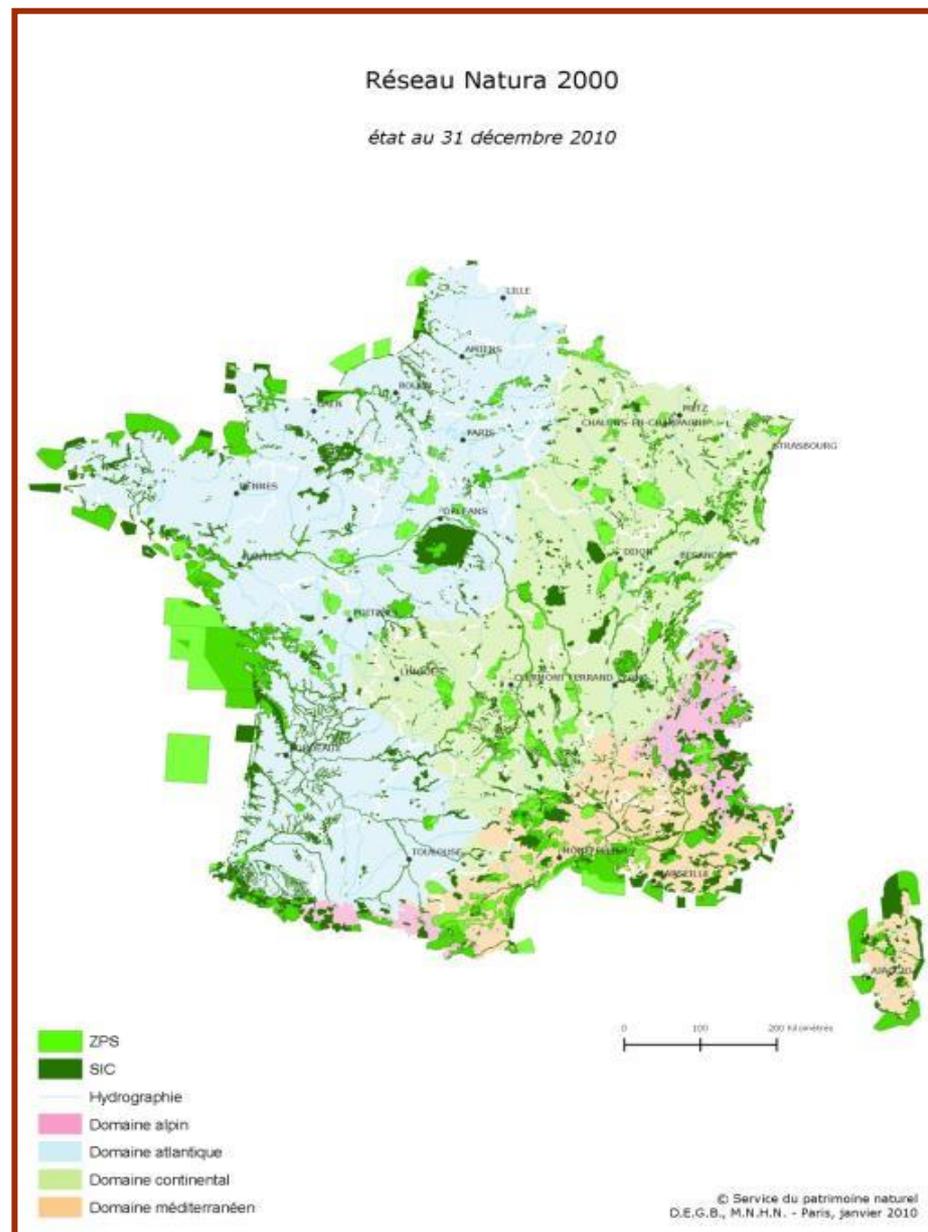
**Concertation,  
Conciliation,  
Contractualisation**



# Natura 2000 en France

**1 753** sites Natura 2000, dont :

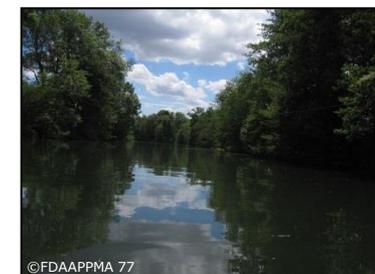
- **384 sites** en faveur des Oiseaux
- **1369 sites** en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales
- **6,9 millions ha** terrestres
- **12,5 %** du territoire français
- **8500 communes** concernées, soit 23% des communes de France



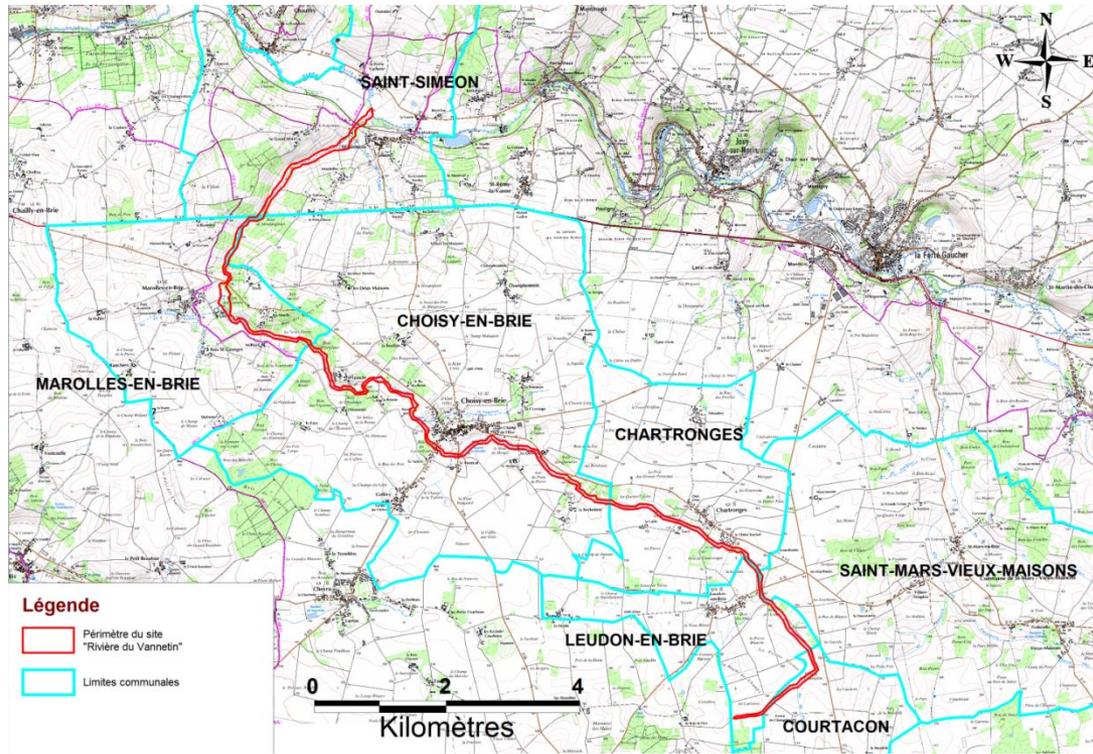
# Natura 2000 en Seine-et-Marne

## 18 sites Natura 2000 très variés :

- **14 sites** en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales
  - 4 sites à dominante forestière
  - 5 sites rivières
  - 3 sites carrières
  - 2 sites marais
  
- **4 sites** en faveur des Oiseaux
  
- **66 000 hectares** soit 11 % du territoire (2/3 de la superficie Natura 2000 en Ile-de-France)
  - **159 communes concernées (31 %)**
  - **Tous les documents de gestion approuvés**



# Le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »



## Le site en quelques chiffres :

Linéaire : 19 km

Superficie : 61 ha

7 communes :

- Courtacon
- Leudon-en-Brie
- Saint-Mars-Vieux-Maisons
- Chartronges
- Choisy-en-Brie
- Marolles-en-Brie
- Saint-Siméon

= Zone Spéciale de Conservation  
(Directive « Habitats, Faune, Flore »)

## Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site :



Le Chabot



La Lamproie de planer

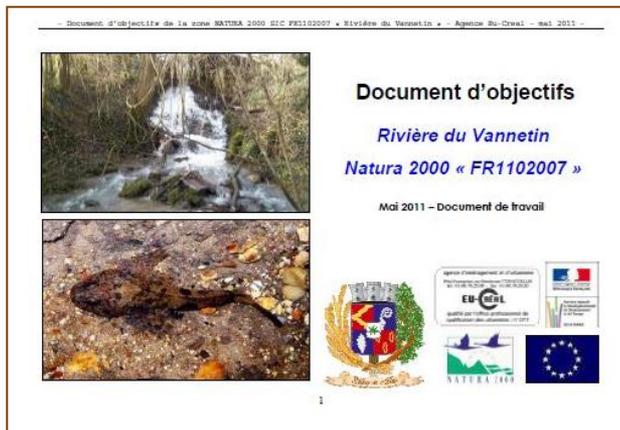


La Mulette épaisse

# La mise en œuvre de Natura 2000

## 1. Désignation du site Natura 2000

## 2. Rédaction d'un document propre au site Natura 2000, en fonction des enjeux de conservation → le Document d'Objectifs



Le Document d'Objectifs (DOCOB), est un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

## 3. Gestion des sites de façon contractuelle et concertée

➤ Mise en œuvre des actions préconisées dans le DOCOB (Contrats et Charte Natura 2000) sur la base du volontariat

**= Mise en œuvre du Document d'Objectif / Animation du site Natura 2000**

# Animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

## La Structure animatrice :

La commune de Choisy-en-Brie



Collectivité territoriale désignée par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000

A mandaté la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour animer le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

# La Structure en charge de l'animation

## La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 77)

→ Association de protection de la nature

- Principales missions :

- Fédère les associations locales, organise et encadre la pêche de loisir ;
- Forme, informe, sensibilise sur la protection des milieux aquatiques, de la faune piscicole, du développement durable et de la biodiversité ;
- Gère la faune piscicole ;
- Participe à la police de la nature (Gardes de Pêche) ;
  
- Participation à la mise en œuvre de Natura 2000 en Seine-et-Marne :
  - = opérateur de plusieurs sites Natura 2000
  - = animateur de 4 sites Natura 2000 : « Rivière du Vannetin », « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », « Rivière du Dragon » et « Rivières du Loing et du Lunain ».





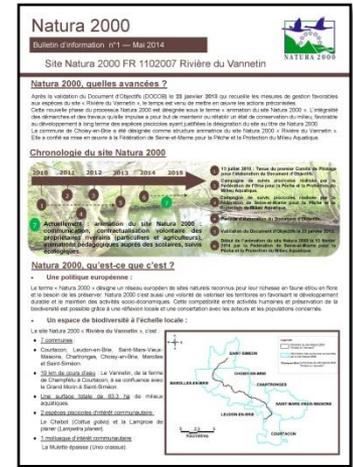
# Animer un site Natura 2000 :

- **Communication / Information sur Natura 2000**
- **Suivis écologiques**
- **Mise en œuvre de la contractualisation**
- **Organisation de la concertation**
- **Veille juridique**
- **Suivi administratif**



# Communication et Information sur Natura 2000 :

- **Edition de bulletins d'information** à destination des propriétaires (juin 2014);
- **Accompagnement des élus et des riverains**
  - Dans la réalisation de leurs projets en site Natura 2000.
  - Conseils de gestion favorables aux espèces emblématiques et à la biodiversité ordinaire.
- **Alimentation d'un site Internet qui contient :**
  - Les actualités ;
  - Les informations essentielles sur les habitats naturels et les espèces du site Natura 2000 ;
  - Les documents officiels (Documents d'Objectifs, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Comptes-rendus de Comité de pilotage, etc.).
  - <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin>



# Les suivis écologiques

## Les pêches électriques

⇒ Suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire et du peuplement piscicole de la rivière

### Suivi de 4 stations sur le site

- 3 stations déterminées lors de l'élaboration du DOCOB, 1 station déterminée en 2014.
- Représentatives du milieu en termes d'habitats naturels aquatiques.
- 2 stations suivies en 2014
- 2 stations suivies en 2015

## Étude sur la Mulette épaisse (*Unio crassus*)

Résultats en cours d'analyse par le bureau d'études en environnement BIOTOPE.



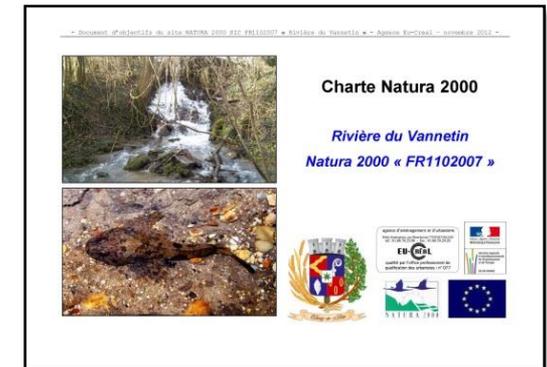
# La contractualisation volontaire :

- La Charte Natura 2000 propre à chaque site

Liste des bonnes pratiques pour une gestion des espaces compatible avec la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire du site en question.

- Les Contrats Natura 2000

Ensemble de dispositions financières pour effectuer des travaux nécessaires à l'amélioration de l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat naturel sur des parcelles privées ou de collectivités territoriales.



# La Charte Natura 2000 :

- **Engagement d'une durée de 5 ans** (mais pouvant être rompu),
- **Engagement entre l'Etat et le propriétaire.**
- **Exonère d'une partie de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties** (TFNB)
- **Exemples de « bonnes pratiques » qu'elle préconise :**
  - **Respecter la réglementation** (Code de l'Environnement, Loi sur l'Eau, Code rural,...).
  - **Accorder l'accès** des terrains à la **structure animatrice** et les personnes qu'elle mandate.
  - **Ne pas déposer d'ordures** (ménagères, décharge de déblais et de démolition,...).
  - **Ne pas utiliser de véhicules à moteurs** en dehors de voies prévues.
  - **Arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires** (herbicides, fongicides, molluscicides, rodenticides, insecticides) **et des fertilisants** (organiques ou minéraux, amendements calcaïques).
- Téléchargeable :

[http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/Charte\\_Natura\\_2000.pdf](http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/Charte_Natura_2000.pdf)



# Les Contrats Natura 2000 :

➤ **Financés à 100% par l'Etat et l'Union Européenne**

• Exemples :

– **Entretien de la végétation :**

- Gestion des embâcles
- Gestion des boisements et de la végétation en berge

– **Travaux de restauration des continuités écologiques**

- Effacement ou aménagement des ouvrages

– **Restauration de la rivière :**

- Restauration des habitats naturels aquatiques
- Travaux de protection de berge (méthode douce en génie végétal)
- Aménagement d'abreuvoirs (pompe à museau, mise-en-defens de la rivière)
- Restauration de frayères
- Travaux d'élimination d'espèces indésirables



# La Charte et les Contrats Natura 2000 :

## Quels sont leurs avantages ?

- **Exonération partielle de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties (TFNB)**
- **Participation à la préservation** de la qualité du site Natura 2000 et **conservation** des espèces et de l'habitat naturel,
- **Mise en valeur** du patrimoine biologique de votre territoire.



# La Charte et les Contrats Natura 2000 :

- sont disponibles pour :
  - Les propriétaires privés (et indirectement les locataires)
  - Les collectivités territoriales
  - Les exploitants agricoles
  - Les gestionnaires (sous réserve d'accord du propriétaire)





# Les Mesures Agro-environnementales

## Dispositifs à destination des exploitants agricoles

### Principes :

- Accompagnement des exploitants agricoles,
- Applicable aux surfaces agricoles (SAU),
- Engagements pour des pratiques favorables à l'environnement et la biodiversité.

### Objectifs :

- Evolution des pratiques agricoles,
- Prise en compte des espèces et du patrimoine naturel,
- Démarche volontaire.

# Les Mesures Agro-environnementales



## Avantages du dispositif à destination des exploitants agricoles

- **Mise en valeur de l'exploitation – préservation du patrimoine naturel**
- **Chaque mesure est financée suivant :**
  - La nature de la mesure
  - Le parcellaire/linéaire engagé

# Veille juridique :

- **Informers les élus et les riverains** sur les **dispositions législatives et réglementaires** existantes en site Natura 2000

↳ **Formation des élus locaux par l'animateur du site Natura 2000 pour diffuser les informations relatives à ces législations et réglementations particulières**

- Actuellement un seul volet particulier à Natura 2000 :

→ **L'Évaluation des Incidences Natura 2000**





# Veille juridique :

## L'Évaluation des incidences en site Natura 2000

**Évaluer** les impacts des projets sur les **habitats naturels** et **les espèces remarquables du site Natura 2000**,

**Réflexion pour mettre les projets en adéquation** avec les **enjeux liés à Natura 2000** (s'interroger en amont des conséquences sur le site Natura 2000)

→ L'objectif de l'évaluation des incidences en site Natura 2000 n'est pas d'empêcher les projets d'être réalisés.

↳ **Mise à disposition de documents d'aide en ligne**

↳ **Accompagnement par l'animateur du site Natura 2000**



# Le rôle de l'animateur de site Natura 2000

- Quelqu'un à votre écoute → Posez-lui toutes vos questions.
- Une personne ressource → Demandez-lui des conseils, des contacts, de la documentation,...
- Un gestionnaire d'espace naturel → Il connaît les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et les mécanismes généraux des écosystèmes à conserver et à valoriser
- Un accompagnateur dans vos projets en site Natura 2000 → Il sera là pour vous aider à réaliser vos projets en site Natura 2000 dans le respect des espèces ayant justifiées sa désignation.



# L'animation d'un site Natura 2000, c'est donc :

- **Conserver / valoriser** les espèces et les habitats naturels,
- **En concertation** avec les riverains, les élus et les acteurs locaux,
- **Pour concilier** les activités socio-économiques avec la préservation du patrimoine biologique
- Grâce à des **contractualisations volontaires** entre les propriétaires et l'Etat (Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales territorialisées).





**Merci de votre attention**



Votre animatrice Natura 2000 du site « Rivière du Vannetin »

Clémentine GAND

Chargée d'études Natura 2000

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique

01.64.39.03.08.

natura2000.riviere77@orange.fr

[www.federationpeche.fr/77/](http://www.federationpeche.fr/77/)

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/>